



CCN IDCC 16 Transports routiers

*(Marchandises, Sanitaires,
Voyageurs, Déménagement, Logistique)*

Offre Frais de Santé & Prévoyance Collective

Conçue pour vous, notre offre s'adresse à l'ensemble des branches du transport routier : marchandises, sanitaires, voyageurs, déménagement et logistique.

Elle répond à vos besoins, avec des garanties conformes à votre Convention Collective et des tarifs hautement compétitifs.

Une offre adaptée pour vos collaborateurs

et conforme à votre Convention Collective

Notre offre frais de santé contient **4 niveaux de couverture (Base obligatoire)** au choix et des niveaux optionnels facultatifs pour que chacun de vos collaborateurs puisse améliorer sa couverture.

- La possibilité pour vos salariés de souscrire à titre individuel **trois surcomplémentaires non responsables** (packs soins-hospitalisation, bien-être et dentaire-optique).
- Des garanties **complètes et haut de gamme** : jusqu'à 500% de la base de remboursement en hospitalisation, des garanties optiques élevées, jusqu'à 500% BR sur les prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité Sociale
- **Une gestion des salariés simplifiée** pour l'équipe RH, grâce à une **solution entièrement digitalisée** et intuitive.

Plusieurs niveaux de Garanties Obligatoires au choix de l'entreprise

Choix du niveau obligatoire par l'entreprise et plusieurs options facultatives au choix du salarié qui peut l'étendre à ses ayants droit.

Socle obligatoire		Options facultatives
Formule 1	➔	Options 2 / 3 / 4
Formule 2	➔	Options 3 / 4
Formule 3	➔	Option 4
Formule 4		

A disposition des salariés

- Pack «Bien Être»
- Pack «Soins Hospitalisation»
- Pack «Dentaire Optique»



Profitez de **5 % de réduction** supplémentaire sur le tarif santé en cas de souscription couplée (santé et prévoyance)

Votre service de gestion avec

Une gestion fiable au service de vos salariés

Un gestionnaire de référence, spécialiste de la gestion déléguée en santé et en prévoyance.

APICIL accompagne les entreprises, les assurés et les partenaires avec une gestion sécurisée, performante et centrée sur la qualité de service, portée par des équipes expertes basées en France.

Nos domaines de gestion

- Adhésions et affiliations des salariés
- Prestations santé et prévoyance
- Cotisations et DSN
- Tiers payant et télétransmission
- Reporting et pilotage des données



Les atouts d'APICIL

- **Une structure à taille humaine**
Des équipes stables et spécialisées, garantissant proximité, réactivité et continuité de service.
- **Une gestion sur-mesure**
Des processus adaptés aux besoins des entreprises, des assurés et des partenaires, tout au long de la vie du contrat.
- **Une relation client privilégiée**
Des interlocuteurs dédiés, des conseillers experts et une relation fondée sur la clarté, la confiance et l'accompagnement.
- **Le digital au cœur de la gestion**
Des espaces en ligne accessibles 24h/24, une application mobile, des remboursements rapides et des outils de suivi performants.

Tableau des garanties CCN Transports routiers / Santé

Pour les salariés de la branche CCN Transport routier déménagement, la garantie « Cure de thalassothérapie » est prévue au contrat avec une prise en charge à hauteur de 450€ pour l'assuré principal / 2 ans (Avec un minimum de 5 jours continus).

Les montants des garanties sont exprimés en € y compris le remboursement de la Sécurité sociale.

Les garanties des options incluent les prestations servies au titre de la base.

Dans la limite des frais réels		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Hospitalisation					
Honoraires & Actes chirurgicaux	Médecin adhérent à un DPTAM	250% BR	300% BR	350% BR	500% BR
	Médecin non adhérent à un DPTAM	130% BR	150% BR	180% BR	200% BR
	Participation forfaitaire pour les actes lourds et forfait patient urgence	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait journalier hospitalier		100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Frais de séjour		225% BR	300% BR	355% BR	500% BR
Chambre Particulière y compris Maternité, par jour		75 €	95 €	110 €	120 €
Frais d'accompagnement par jour (moins de 16 ans)		50 €	85 €	85 €	100 €
Soins courants					
Consultations médicales généralistes	Médecin adhérent à un DPTAM	150% BR	200% BR	250% BR	400% BR
	Médecin non adhérent à un DPTAM	130% BR	150% BR	180% BR	200% BR
Consultations médicales spécialistes	Médecin adhérent à un DPTAM	200% BR	300% BR	350% BR	500% BR
	Médecin non adhérent à un DPTAM	130% BR	150% BR	180% BR	200% BR
Actes de chirurgie, d'anesthésie, d'obstétriques et actes techniques médicaux	Médecin adhérent à un DPTAM	200% BR	300% BR	350% BR	500% BR
	Médecin non adhérent à un DPTAM	130% BR	150% BR	180% BR	200% BR
Radiologie et imagerie médicale	Médecin adhérent à un DPTAM	150% BR	300% BR	350% BR	500% BR
	Médecin non adhérent à un DPTAM	100% BR	150% BR	170% BR	200% BR
Honoraires paramédicaux (Infirmiers, kinésithérapeutes...)		100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Séances de psychologue remboursées par la Sécurité sociale		100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Analyses et examens de laboratoire		100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie prescrite prise en charge par la Sécurité sociale		100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Prothèses médicales remboursées par la Sécurité Sociale (hors prothèses auditives et dentaires)		100% BR	250% BR	300% BR	400% BR
Frais de transport du malade en véhicule sanitaire		115% BR	115% BR	115% BR	115% BR
Aides auditives					
Prise en charge d'une aide auditive par oreille par période de 4 ans					
Equipements 100% Santé	Prise en charge intégrale dans la limite des prix de vente				
Equipements hors 100% Santé :	Prise en charge dans la limite de la garantie ci-après et du PLV - dans la limite de 1 700 € par équipement				
Prothèses auditives remboursées par la Sécurité sociale	150% BR	250% BR	300% BR	400% BR	
Petits accessoires auditifs	150% BR	250% BR	300% BR	400% BR	
Optique					
Prise en charge d'un équipement (une monture et deux verres) par période de deux ans pour les adultes et enfants de 16 ans et plus (sauf évolution de la vue, un par an, et sauf situation médicale particulière entrant dans la liste des cas de renouvellements anticipés autorisés, sans délai)					
Equipements 100% Santé	Prise en charge intégrale dans la limite des prix de vente				
Équipement optique : 1 monture et 2 verres	cf. grille optique ci-dessous	cf. grille optique ci-dessous	cf. grille optique ci-dessous	cf. grille optique ci-dessous	
Lentilles prescrites prises en charge par le RO, par 2 années et par personne assurée (y compris jetables)	200 €	305 €	330 €	400 €	
Lentilles prescrites non prises en charge par le RO, par 2 années et par personne assurée (y compris jetables)	80 €	100 €	130 €	150 €	
Chirurgie réfractive (par œil, par an)	-	350 €	400 €	500 €	
Grilles optiques (Adultes / Enfants)					
Verres simples	280 €	360 €	390 €	420 €	
Verres complexes	340 €	500 €	600 €	700 €	
Verres très complexes	360 €	620 €	710 €	800 €	
Équipement : 1 verre simple + verre complexe	310 €	430 €	495 €	560 €	
Équipement : 1 verre simple + verre très complexe	320 €	490 €	550 €	610 €	
Équipement : 1 verre complexe + verre très complexe	350 €	560 €	655 €	750 €	
dont monture	100 €	100 €	100 €	100 €	
Prestation d'adaptation (Verres de classe A ou B)	Prise en charge intégrale dans la limite des prix de vente				
Dentaire					
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	
Soins et prothèses 100% Santé	Pris en charge intégrale dans la limite des honoraires limites de facturation				
Actes prothétiques remboursés par la Sécurité Sociale à honoraire maîtrisés	200% BR	370% BR	400% BR	500% BR	
Actes prothétiques remboursés par la Sécurité Sociale à honoraires libres	200% BR	370% BR	400% BR	500% BR	
Actes prothétiques non remboursés par la Sécurité Sociale	-	-	-	200 €	
Implantologie (pilier + implant) non remboursée par la Sécurité sociale limitée à 3 dents / bénéficiaires / an	100 €	400 €	450 €	500 €	
Parodontologie non remboursée par la Sécurité sociale - forfait / an / bénéficiaire	-	300 €	400 €	500 €	
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale / semestre / bénéficiaire	200% BR	320% BR	400% BR	500% BR	
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale / semestre / bénéficiaire	100 €	250 €	250 €	250 €	
Prévention et Médecines Douces					
Forfait médecines douces non remboursées par la Sécurité sociale : ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique / par an et par bénéficiaire	110 €	140 €	160 €	190 €	
Forfait global vaccins prescrits et non remboursés	20 €	40 €	40 €	60 €	
Sevrage tabagique (prescrit) par an et par bénéficiaire	65 €	90 €	90 €	100 €	
Cure thermale	-	210% BR + 250€	210% BR + 275€	210% BR + 300€	
Naissance ou adoption	350 €	500 €	600 €	650 €	
Services					
Second avis médical	OUI	OUI	OUI	OUI	
Réseau de soins	OUI	OUI	OUI	OUI	
Téléconsultation	OUI	OUI	OUI	OUI	
Tiers payant et remboursements automatisés	OUI	OUI	OUI	OUI	
Assistance	OUI	OUI	OUI	OUI	
Fonds d'action sociale	OUI	OUI	OUI	OUI	
Participation aux actions de prévention santé	OUI	OUI	OUI	OUI	

Dans le cadre des nouvelles dispositions du contrat responsable, parues au Journal officiel du 27 novembre 2025, les fauteuils roulants (décret du 1^{er} décembre 2025) et les prothèses capillaires de classe 2 dans le cadre du 100 % Santé (à compter du 1^{er} janvier 2026) seront désormais pris en charge par la Sécurité sociale et les organismes complémentaires.

Grille tarifaire Santé

-5% supplémentaire sur le tarif santé en cas de vente couplée avec la prévoyance !

Les taux sont exprimés en pourcentage du PMSS en vigueur

Formule 1

Base obligatoire
+ 3 Options facultatives

	B A S E				O P T I O N S F A C U L T A T I V E (S) <i>Le tarif des options comprend le tarif de base</i>			
	Formule 1		Formule 2		Formule 3		Formule 4	
	RG*	RL**	RG*	RL**	RG*	RL**	RG*	RL**
Salarié	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%
Conjoint	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%
Enfant (gratuité 3 ^{ème} enfant)	0,86%	0,57%	1,17%	0,79%	2,06%	1,38%	2,35%	1,57%
Unique	2,91%	1,95%	4,06%	2,72%	4,88%	3,27%	5,41%	3,62%
Isolé	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%
Duo	2,07%	1,38%	2,90%	1,95%	5,24%	3,51%	5,77%	3,87%
Famille	4,04%	2,71%	5,62%	3,77%	10,08%	6,76%	11,20%	7,50%
Salarié + Enfant	1,74%	1,17%	2,43%	1,63%	4,37%	2,93%	4,85%	3,25%
Conjoint payant	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%
Isolé	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%
Famille	4,04%	2,71%	5,62%	3,77%	10,08%	6,76%	11,20%	7,50%
Adulte	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%
Enfant	0,86%	0,57%	1,17%	0,79%	2,06%	1,38%	2,35%	1,57%
Salarié	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%
Salarié + Enfant	2,04%	1,37%	2,85%	1,91%	5,14%	3,44%	5,67%	3,80%
Conjoint payant	1,22%	0,82%	1,69%	1,14%	3,06%	2,05%	3,37%	2,26%

Formule 2

Base obligatoire
+ Options 3 & 4 facultatives

	B A S E				O P T I O N S F A C U L T A T I V E (S) <i>Le tarif des options comprend le tarif de base</i>			
	Formule 2		Formule 3		Formule 4			
	RG*	RL**	RG*	RL**	RG*	RL**	RG*	RL**
Salarié	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		
Conjoint	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		
Enfant (gratuité 3 ^{ème} enfant)	1,11%	0,75%	2,03%	1,36%	2,32%	1,55%		
Unique	3,79%	2,54%	7,86%	5,26%	8,71%	5,83%		
Isolé	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		
Duo	2,69%	1,80%	5,73%	3,84%	6,30%	4,22%		
Famille	5,25%	3,52%	10,67%	7,15%	11,88%	7,96%		
Salarié + Enfant	2,26%	1,52%	4,64%	3,11%	5,15%	3,45%		
Conjoint payant	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		
Isolé	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		
Famille	5,25%	3,52%	10,67%	7,15%	11,88%	7,96%		
Adulte	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		
Enfant	1,11%	0,75%	2,03%	1,36%	2,32%	1,55%		
Salarié	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		
Salarié + Enfant	2,65%	1,78%	5,62%	3,77%	6,19%	4,15%		
Conjoint payant	1,59%	1,06%	3,36%	2,25%	3,71%	2,48%		

Formule 3

Base obligatoire
+ Option 4 facultative

	B A S E				O P T I O N F A C U L T A T I V E <i>Le tarif des options comprend le tarif de base</i>	
	Formule 3		Formule 4			
	RG*	RL**	RG*	RL**	RG*	RL**
Salarié	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		
Conjoint	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		
Enfant (gratuité 3 ^{ème} enfant)	1,20%	0,80%	1,43%	0,96%		
Unique	4,08%	2,73%	5,24%	3,51%		
Isolé	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		
Duo	2,89%	1,94%	3,78%	2,53%		
Famille	5,66%	3,79%	7,19%	4,82%		
Salarié + Enfant	2,44%	1,63%	3,11%	2,08%		
Conjoint payant	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		
Isolé	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		
Famille	5,66%	3,79%	7,19%	4,82%		
Adulte	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		
Enfant	1,20%	0,80%	1,43%	0,96%		
Salarié	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		
Salarié + Enfant	2,85%	1,91%	3,72%	2,50%		
Conjoint payant	1,71%	1,14%	2,23%	1,49%		

Formule 4

Base obligatoire

	B A S E			
	Formule 4			
	RG*	RL**	RG*	RL**
Salarié	1,95%	1,31%		
Conjoint	1,95%	1,31%		
Enfant (gratuité 3 ^{ème} enfant)	1,37%	0,92%		
Unique	4,66%	3,12%		
Isolé	1,95%	1,31%		
Duo	3,31%	2,22%		
Famille	6,47%	4,33%		
Salarié + Enfant	2,79%	1,87%		
Conjoint payant	1,95%	1,31%		
Isolé	1,95%	1,31%		
Famille	6,47%	4,33%		
Adulte	1,95%	1,31%		
Enfant	1,37%	0,92%		
Salarié	1,95%	1,31%		
Salarié + Enfant	3,26%	2,19%		
Conjoint payant	1,95%	1,31%		

Tableau des garanties CCN Transport routier / Prévoyance

TRANSPORTS DE MARCHANDISES / DE VOYAGEURS / DEMENAGEMENT / LOGISTIQUE

SALARIÉS NON-CADRES

LES GARANTIES SONT EXPRIMÉES EN % DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE*

DÉCÈS / IAD TOUTES CAUSES

VERSEMENT D'UN CAPITAL :

Célibataire, veuf(ve) séparé(e) de fait ou divorcé(e) sans enfant à charge	50%
Marié(e), non séparé(e) de fait, concubin(e), ou pacsé(e) sans enfant à charge	100%
Célibataire, veuf(ve) séparé(e) de fait ou divorcé(e) avec au minimum un enfant à charge	100% (dont 70% pour le(s) bénéficiaire(s) et 30% pour l'enfant)
Marié(e), non séparé(e) de fait, concubin(e), ou pacsé(e) avec au minimum un enfant à charge	130% (dont 100% pour le(s) bénéficiaire(s) et 30% pour l'enfant)
Majoration supplémentaire par enfant à charge à compter du 2 ^{ème}	30%

DOUBLE EFFET**

Versement d'un capital supplémentaire en cas de décès du conjoint ou partenaire de PACS simultané ou postérieur à celui de l'affilié (en % du capital décès / IAD toutes causes, à répartir entre les enfants à charge)	100%
---	------

GARANTIES INCAPACITÉ / INVALIDITÉ

Incapacité temporaire de travail	En % du salaire brut de référence ⁽¹⁾ et sous déduction des prestations brutes de la Sécurité sociale limité au net
Franchise :	180 jours continus
Indemnités journalières versées	80%
Incapacité permanente non professionnelle - maladie***	En % du salaire brut de référence ⁽¹⁾ en complément des prestations brutes de la Sécurité sociale limité au net
Rente versée en invalidité de 1 ^{ère} catégorie	15 %
Rente versée en invalidité 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie	30 %
Incapacité permanente accident du travail, maladie professionnelle***	
Invalidité permanente partielle (Taux d'incapacité ≥ 54% et < à 66%)	15 %
Invalidité permanente totale (taux ≥ 66 %)	30 %
AFFECTION LONGUE DUREE / AVC / CANCER	
Tumeur maligne, affection du tissu lymphatique ou hématopoïétique Accident vasculaire cérébral invalidant	250 % du PMSS
Service d'accompagnement médico-social personnalisé en cas d'atteinte d'une affection de longue durée ci-dessus	Inclus

* Le salaire de référence est égal aux rémunérations totales brutes soumises aux cotisations de sécurité sociale, hors frais professionnels, limitées à trois fois le plafond de la sécurité sociale, perçues au cours des 12 derniers mois civils d'activité précédant le sinistre

** La garantie double effet intervient en cas de décès du conjoint, du partenaire de Pacs ou du concubin notoire survenant simultanément ou postérieurement au décès du salarié alors qu'il lui reste un ou plusieurs enfants du salarié à charge

*** Quel que soit le nombre de point acquis par l'assuré

(1) Le salaire de référence est égal aux rémunérations totales brutes soumises aux cotisations de sécurité sociale, hors frais professionnels, limité à trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (T1 + T2), perçues au cours des douze mois civils précédant le sinistre.

T1 : tranche de salaire inférieure ou égale au plafond annuel de la Sécurité sociale,

T2 : tranche de salaire comprise entre 1 fois et 3 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Grille tarifaire Prévoyance

TAUX DE COTISATIONS

	Tranche A	Tranche B
Non-Cadres	1,14%	1,14%

0,05% des cotisations sont alloués à la mise en œuvre de l'action sociale de la branche (0,025% employeur / 0,025% salarié).

Tableau des garanties CCN Transport routier / Prévoyance

TRANSPORTS SANITAIRES

SALARIÉS NON-CADRES

LES GARANTIES SONT EXPRIMÉES EN % DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE*

DÉCÈS / IAD TOUTES CAUSES	
CAPITAL DÉCÈS TOUTES CAUSES	
Célibataire, veuf(ve) séparé(e) de fait ou divorcé(e)	50%
Marié(e), non séparé(e) de fait, concubin(e), ou pacsé(e)	100%
Majoration supplémentaire par enfant à charge	25 % (dans la limite de 4 enfants)
DOUBLE EFFET**	
Versement d'un capital supplémentaire en cas de décès du conjoint ou partenaire de PACS simultané ou postérieur à celui de l'affilié (en % du capital décès / IAD toutes causes, à répartir entre les enfants à charge)	100%
GARANTIES INCAPACITÉ / INVALIDITÉ	
Incapacité temporaire de travail	En % du salaire brut de référence ⁽¹⁾ et sous déduction des prestations brutes de la Sécurité sociale limité au net
Pour les salariés ayant 12 mois d'ancienneté :	
En relais des derniers droits de mensualisation ⁽²⁾	70%
Pour les salariés n'ayant pas 12 mois d'ancienneté :	
Au 91 ^{ème} jour d'arrêt de travail continu	70 %
Incapacité permanente non professionnelle – maladie ***	En % du salaire brut de référence ⁽¹⁾ et sous déduction des prestations brutes de la Sécurité sociale limité au net
Rente versée en invalidité de 1 ^{ère} catégorie	45%
Rente versée en invalidité 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie	70 %
Incapacité permanente accident du travail, maladie professionnelle ***	
Invalidité permanente partielle (Taux d'incapacité ≥ 54% et < à 66%)	45%
Invalidité permanente totale (taux ≥ 66 %)	70 %

(1) Le salaire de référence est égal aux rémunérations totales brutes soumises aux cotisations de sécurité sociale, hors frais professionnels, limité à trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (T1 + T2), perçues au cours des douze mois civils précédant le sinistre.

T1 : tranche de salaire inférieure ou égale au plafond annuel de la Sécurité sociale,

T2 : tranche de salaire comprise entre 1 fois et 3 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

(2) Le régime de prévoyance interviendra à l'expiration des droits « mensualisation », c'est-à-dire dans le cas d'espèce à compter du 130^{ème} jour, avec une garantie à 70% du salaire brut des 12 derniers mois. D'abord sur l'arrêt de travail, puis en cas de déclaration d'invalidité.

* Le salaire de référence est égal aux rémunérations totales brutes soumises aux cotisations de sécurité sociale, hors frais professionnels, limitées à trois fois le plafond de la sécurité sociale, perçues au cours des 12 derniers mois civils d'activité précédant le sinistre

** La garantie double effet intervient en cas de décès du conjoint, du partenaire de Pacs ou du concubin notoire survenant simultanément ou postérieurement au décès du salarié alors qu'il lui reste un ou plusieurs enfants du salarié à charge

***Quel que soit le nombre de point acquis par l'assuré

Concernant les droits de "mensualisation", se référer aux éléments prévus par la convention collective.

Grille tarifaire Prévoyance

TAUX DE COTISATIONS		
	Tranche A	Tranche B
Non-Cadres	1,14%	1,14%

0,05% des cotisations sont alloués à la mise en œuvre de l'action sociale de la branche (0,025% employeur / 0,025% salarié).



CCN Transports routiers

Offre Frais de Santé & Prévoyance Collective

Nous avons conçu une offre spécifique répondant aux besoins des différentes branches du transport routier : marchandises, sanitaires, voyageurs, déménagement et logistique. Elle allie conformité avec les obligations de votre Convention Collective et compétitivité tarifaire.



SPVIE Assurances - Service Commercial
26 rue Pagès 92150 Suresnes Cedex

Mail. : collective@spvie.com
Tél. : 01 87 15 69 99

spvie.com



Plus loin avec vos clients

SPVIE Assurances • SAS de courtage au capital de 47 725 € • Siège social : 26 rue Pages 92150 Suresnes CEDEX • RCS de Nanterre n° 525 355 251 • N° ORIAS 10 058 151 (www.orias.fr) • sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 • Exerce son activité selon les dispositions de l'article L. 521-2, II, b) du Code des assurances • La liste des assureurs partenaires est disponible sur <https://www.spvie.com/partenaires>

SPVIE
ASSURANCES